



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation salariale des sages-femmes

Question écrite n° 43663

Texte de la question

M. Jérôme Nury alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation de la revalorisation salariale des sages-femmes. À l'issue des négociations, le Gouvernement a décidé de procéder à une hausse des salaires de la profession. S'il faut saluer ces annonces, elles présentent des incompréhensions. En effet, la revalorisation prend en compte les primes, dont celles-ci ne compteront pas pour les retraites et pourront à tout moment être retirées. Il faut aussi préciser que ces primes ne concernent pas l'ensemble de la profession. En effet, les sages-femmes exerçant dans les structures territoriales et dans les PME ne bénéficieront pas des primes. Face à la pénurie et à la fuite du personnel soignant dans les territoires, cette mesure ne peut faire l'objet que d'une incompréhension totale. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'étendre les revalorisations à l'ensemble des personnels de sage-femme et de prendre toutes les mesures afin de lutter contre le développement des déserts médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43663

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 293

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)